

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 14 JUIN 2022**

Le quatorze juin deux mille vingt-deux à 18 heures 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le huit juin deux mille vingt-deux, se sont réunis au complexe PALESTRA sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.

Monsieur Jean-Marie WATREMETZ, 3ème vice-président, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 102

**PRESENTS : 63**

Stéphane MARTINELLI, Jean-Marie WATREMETZ, Laurence MEUNIER, Christophe FISCHER, Michel MENET, Véronique NICKELS, Stéphan EMERAUX, Etienne MARASI, Michel ANDRE, Paul FOURNIE, Laurence AÏDAN, Pascal BABLON, Pascal BABOUOT, Yves BERNARD, Philippe BERTRAND, Céline BRASSEUR, Gilles CASSERT, Olivier CHANTIER, Nabil CHAOUI, Joël CLEMENT, Sylvain COLLOT, Thierry COLLOT, Karine COLOMBO, Sylvie CORDIER, Michel COURAGEOT, Lise COURTOIS, Olivier DORE, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX-MILLOT, Thierry GASPAROVIC, Michèle GIANINO, Gérard GROSLAMBERT, Magali GUENY, Christine GUILLEMY, François GUYOT, Marie-Noëlle HUBERT, Jean Marie JODER, Didier JOLLY, Jean-Michel KONARSKI, Jean-François LAMONTRE, Arnaud LAMOTTE, Isabelle LARDIN, Michèle LEMAIRE, Patrice LOGEROT, Nadine MARIVET, Stéphane MAUJEAN, Marie-Christine MURGIDA, Frédéric MUTZ, Sophie NOEL, Céline OGER, Alexandre PERNET, Michelle PETTINI, Patrick PRODHON, André-Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Marie-Christine SIMONNET, Anne STAFINIAC, Franck TROMPETTE, Guy URSCHER, Chantal VAUTHIERS, Patrick VIARD, Jean-Paul FEVRE, Dominique KINTZLER.

**EXCUSES : 25**

Frédéric ROUSSEL, Anne-Marie NEDELEC, Patrice VOIRIN, Didier COGNON, Thierry ALONSO, Jean-Louis BENOIT, Benjamin BIENFAIT, Olivier BILLIARD, Damien BONHOMME, Khalid BOUSABATA, Dominique COMBRAY, Pierre DELAITRE, Sylvain DEMAY, Audrey DUHOUX, Claude GEORGES, Jessica GOULIN, Carine HURAUX, Dominique LE GRAËT, Morgane LENGREND, Cyril MOUSSU, Dorcas NOU, Michel PAULIN, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Didier PRUDENT, Sylvie ROUX, Bernard VIALLETTEL, Vincent VIGNERON

**ABSENTS : 14**

Fabien CONTAL, Jean-Paul DIEUDONNE, Michel DRIOUT, Hugues FISCHER, Stéphane FONTANESI, Christophe GUYOT, Hélène HALTZ, Christine HENRY, Patrice HUMBLLOT, Daniel MICHEL, Laurent PELLOUARD, Nicolas PIERRE, Jean-Luc RAILLARD, Patrick TILLAND.

## **PROCURATIONS :21**

Frédéric ROUSSEL à Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC à Patrick PRODHON, Patrice VOIRIN à Chantal VAUTHIERS, Didier COGNON à Christophe FISCHER, Thierry ALONSO à Nabil CHAOUI, Olivier BILLIARD à Stéphan EMERAUX, Khalid BOUSABATA à Pierre ETIENNE, Pierre DELAITRE à Marie-Noëlle HUBERT, Audrey DUHOUX à Didier JOLLY, Claude GEORGES à Paul FOURNIE, Jessica GOULIN à Pierre ETIENNE, Carine HURAUX à Jean-François LAMONTRE, Dominique LE GRAËT à Marie-Christine SIMONNET, Morgane LENGREND à Lise COURTOIS, Cyril MOUSSU à Christophe FISCHER, Dorcas NOU à Alexandre PERNET, Michel PAULIN à Pascal BABOUOT, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON à Patrick VIARD, Sylvie ROUX à Isabelle LARDIN, Bernard VIALLETTEL à Stéphan EMERAUX, Vincent VIGNERON à Arnaud LAMOTTE

Monsieur le Président ouvre la séance.

### **2022/109 Budget principal - Compte de gestion 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal

### **2022/110 Budget principal - Compte administratif 2021 et nouvelle affectation des résultats**

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget principal
- De procéder à une nouvelle affectation des résultats, compte tenu des restes à réaliser et à mandater :
  - o Report du résultat déficitaire d'investissement de 314 602.63 euros à la section d'investissement de l'exercice 2022,
  - o Couverture du besoin de la section d'investissement par l'émission en 2022 d'un titre au compte 1068 de 600 000.00 euros pris sur le résultat de fonctionnement,
  - o Report du solde du résultat excédentaire de fonctionnement de 3 563 446.93 euros à la section de fonctionnement de l'exercice 2022.

### **2022/111 Budget annexe brigades - Compte de gestion 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe des brigades.

### **2022/112 Budget annexe brigades - Compte administratif 2021**

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe des brigades

2022/113 Budget annexe transport - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe des transports.

2022/114 Budget annexe transport - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe transports.

2022/115 Budget annexe pépinière - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe de la pépinière d'entreprises.

2022/116 Budget annexe pépinière - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe de la pépinière d'entreprises.

2022/117 Budget annexe piscines - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe des piscines.

2022/118 Budget annexe piscines - Compte administratif 2021 et affectation des résultats 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe des piscines ;
- D'affecter le résultat d'investissement de 1 502 556.20 euros à la section d'investissement 2022 du budget principal ;
- D'affecter le résultat de fonctionnement de 404.92 euros à la section de fonctionnement 2022 du budget principal.

2022/119 Budget annexe ZAE Rochelotte - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe de la ZAE de la Rochelotte.

2022/120 Budget annexe ZAE Rochelotte - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAE de la Rochelotte.

2022/121 Budget annexe zones d'activités - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe des zones d'activités.

2022/122 Budget annexe zones d'activités - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe des zones d'activités.

2022/123 Budget annexe spanc - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe du SPANC.

2022/124 Budget annexe spanc - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe du SPANC.

2022/125 Budget annexe assainissement DSP Chaumont - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement DSP Chaumont.

2022/126 Budget annexe assainissement DSP Chaumont - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement DSP Chaumont.

2022/127 Budget annexe assainissement DSP Bologne - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement DSP Bologne.

2022/128 Budget annexe assainissement DSP Bologne - Compte administratif 2021 et nouvelle affectation des résultats

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement DSP Bologne

- De procéder à une nouvelle affectation des résultats comme suit :
  - o *De reporter le résultat excédentaire d'investissement de 53 196.73 euros à la section d'investissement de l'exercice 2022,*
  - *De reporter le résultat excédentaire de fonctionnement de 675 189.53 euros à la section de fonctionnement de l'exercice 2022.*

2022/129 Budget annexe assainissement DSP Biesles - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement DSP Biesles.

2022/130 Budget annexe assainissement DSP Biesles - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement DSP Biesles.

2022/131 Budget annexe assainissement DSP Mandres - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement DSP Mandres.

2022/132 Budget annexe assainissement DSP Mandres - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement DSP Mandres.

2022/133 Budget annexe assainissement DSP Nogent - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement DSP Nogent.

2022/134 Budget annexe assainissement DSP Nogent - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement DSP Nogent.

2022/135 Budget annexe eau DSP Chaumont - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Eau DSP Chaumont.

2022/136 Budget annexe eau DSP Chaumont - Compte administratif 2021 et nouvelle affectation des résultats

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Eau DSP Chaumont ;

- De procéder à une nouvelle affectation des résultats, compte tenu des restes à mandater de la section d'investissement :

o Reporter le résultat déficitaire d'investissement de 24 065.71 euros à la section d'investissement de l'exercice 2022,

o De couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre au 1068 de 25 000.00 euros pris sur le résultat de fonctionnement

o De reporter le solde du résultat excédentaire de fonctionnement de 76 572.62 euros à la section de fonctionnement de l'exercice 2022.

2022/137 Budget annexe eau DSP Bologne - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à raison à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Eau DSP Bologne.

2022/138 Budget annexe eau DSP Bologne - Compte administratif 2021 et nouvelle affectation des résultats

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Eau DSP Bologne
- De procéder à une nouvelle affectation des résultats comme suit :
  - De reporter le résultat excédentaire d'investissement de 48 156.89 euros à la section d'investissement de l'exercice 2022,
  - De reporter le résultat excédentaire de fonctionnement de 226 357.94 euros à la section de fonctionnement de l'exercice 2022.

2022/139 Budget annexe eau DSP Biesles - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Eau DSP Biesles.

2022/140 Budget annexe eau DSP Biesles - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Eau DSP Biesles.

2022/141 Budget annexe eau DSP Mandres - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Eau DSP Mandres.

2022/142 Budget annexe eau DSP Mandres - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Eau DSP Mandres.

2022/143 Budget annexe eau DSP Nogent - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Eau DSP Nogent.

2022/144 Budget annexe eau DSP Nogent - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Eau DSP Nogent.

2022/145 Budget annexe eau DSP Chamarandes Choignes- Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Eau DSP Chamarandes-Choignes.

2022/146 Budget annexe eau DSP Chamarandes Choignes- Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Eau DSP Chamarandes-Choignes.

2022/147 Budget annexe eau régie - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Eau régie.

2022/148 Budget annexe eau régie - Compte administratif 2021 et nouvelle affectation des résultats

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe eau régie ;
- De procéder à une nouvelle affectation des résultats, compte tenu des restes à recouvrer et à mandater de la section d'investissement :
  - o Le report du résultat déficitaire d'investissement de 46 810.20 euros à la section d'investissement de l'exercice 2022,



o La couverture du besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre au 1068 de 33 109.00 euros pris sur le résultat de fonctionnement,

o Le report du solde du résultat excédentaire de fonctionnement de 706 255.06 euros à la section de fonctionnement de l'exercice 2022.

#### 2022/149 Budget annexe assainissement régie - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement régie.

#### 2022/150 Budget annexe assainissement régie - Compte administratif 2021 et nouvelle affectation des résultats

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement régie ;

- De procéder à une nouvelle affectation des résultats, compte tenu des restes à recouvrer et à mandater de la section d'investissement :

o Le report du résultat déficitaire d'investissement de 668 824.94 euros à la section d'investissement de l'exercice 2022,

o La couverture du besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre au 1068 de 1 593.00 euros pris sur la section de fonctionnement

o Le report du solde du résultat excédentaire de fonctionnement de 796 040.28 euros à la section de fonctionnement de l'exercice 2022.

#### 2022/151 Budget annexe Palestra salle multi-activités - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe PALESTRA salle multi-activités.

#### 2022/152 Budget annexe Palestra salle multi-activités - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe PALESTRA salle multi-activités.

2022/153 Budget annexe Palestra centre aquatique - Compte de gestion 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe PALESTRA centre aquatique.

2022/154 Budget annexe Palestra centre aquatique - Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré (Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe PALESTRA centre aquatique.

2022/155 Budget annexe de la pépinière - Décision modificative n°01

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative n°01 du budget annexe de la pépinière en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Le vote par chapitre avec définition des opérations en section d'investissement.

2022/156 Budget annexe Palestra centre aquatique - Décision modificative n°01

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative n°01 du budget annexe PALESTRA Centre aquatique en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

2022/157 Budget annexe SPANC - Décision modificative n°01

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative n°01 du budget annexe spanc en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

2022/158 Budget annexe DSP Assainissement Bologne - Décision modificative n°01

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative n°01 du budget annexe DSP assainissement Bologne en respectant le vote par chapitre avec définition des opérations en section d'investissement.

2022/159 Budget annexe des zones d'activités - Décision modificative n°01

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative n°01 du budget annexe des zones d'activités en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

2022/160 Renouvellement de canalisations d'eau potable sur la commune de Nogent - Modification du plan prévisionnel de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications du projet présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération à solliciter les aides financières des différents organismes (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat, Région, Conseil Départemental, GIP52 et autres.. ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces opérations et à solliciter les cofinancements relatifs à ces dossiers.

2022/161 Entrée de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Chaumont Habitat dans IDELIANS, société de coordination - Autorisation de l'autorité de tutelle

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver à raison de 82 voix pour et 2 abstentions (Dorcas NOU, Alexandre PERNET) l'entrée de l'OPH CHAUMONT HABITAT dans le groupe d'organismes de logement social constitué autour d'IDELIANS, société de coordination dont les actionnaires sont les OPH DOMANYS, GRAND DOLE HABITAT, HAMARIS et ORVITIS et d'autoriser la souscription par l'OPH CHAUMONT HABITAT de 717 actions nouvelles d'IDELIANS, d'une valeur nominale de 100 euros, soit 71.700 euros par augmentation de capital par apport en numéraire ;
- A l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- A l'unanimité de désigner Monsieur Stéphane MARTINELLI comme représentant de l'Agglomération de Chaumont en qualité de membre du conseil de surveillance d'IDELIANS, société de coordination ;
- A l'unanimité de désigner Monsieur Frédéric ROUSSEL comme représentant de l'Agglomération de Chaumont dans les assemblées générales des actionnaires d'IDELIANS, société de coordination.

2022/162 Délégation de service public relative à la restauration scolaire et périscolaire de l'Agglomération de Chaumont - Approbation du choix du délégataire et autorisation de signer la convention

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à raison de 79 voix pour et 5 abstentions (Lise COURTOIS, Jean Marie JODER, Morgane LENGRAND, Dorcas NOU, Alexandre PERNET) :

- D'approuver le choix de la société SCOLAREST comme délégataire du service public de restauration scolaire et périscolaire de l'Agglomération de Chaumont pour une durée de 5 années ;
- D'approuver les termes de la convention à conclure avec la société SCOLAREST ainsi que ses annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à sa bonne exécution.

2022/163 Tarification pour l'accueil d'enfants présentant des allergies fréquentant la restauration scolaire  
Année Scolaire 2022/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à raison de 82 voix pour et 2 abstentions (Pascal BABOUOT, Michel PAULIN) d'approuver les tarifs suivants pour l'année scolaire 2022/2023 :

Quotients	Participation en euros Famille $\frac{1}{4}$ d'heure Année scolaire 2021/2022	Participation en euros Famille $\frac{1}{4}$ d'heure Année scolaire 2022/2023	Forfait pour 1h45 prix $\frac{1}{4}$ d'heure Année scolaire 2022/2023
A B C	0,21	0,22	1,50
D E	0,26	0,27	1,90
F G	0,31	0,33	2,30
H I	0,36	0,38	2,70
J	0,41	0,43	3,00

2022/164 Tarification de la restauration scolaire et périscolaire - Année scolaire 2022/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à raison de 82 voix pour et 2 voix contre (Pascal BABOUOT, Michel PAULIN), d'approuver le maintien des tarifs sur l'ensemble de l'Agglomération de Chaumont à compter du 8 juillet 2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

QUOTIENTS	PARTICIPATION DES FAMILLES 2021/2022	PARTICIPATION DES FAMILLES 2022/2023
A	0,76 €	0,76 €
B C	2,02 €	2,02 €
D E	2,89 €	2,89 €
F G	4,37 €	4,37 €
H I J	5,04 €	5,04 €

2022/165 Reversement de taxe de séjour 2021 à l'Office de Tourisme

Après en avoir délibéré (Christophe FISCHER, Véronique NICKELS, Stéphan EMERAUX, Etienne MARASI, Paul FOURNIE, Philippe BERTRAND, Céline BRASSEUR, Karine COLOMBO, Sylvie CORDIER, Pierre DELAITRE, Christine GUILLEMY, Jean-Michel KONARSKI, Michèle LEMAIRE, Patrick PRODHON ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme de Chaumont, pour un montant de **8 500 €**,
- D'autoriser le versement correspondant.

2022/166 Port de la Maladière : Proposition de création d'un emplacement de vente ambulante

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création sur au port de la Maladière, d'un emplacement d'environ 10 m<sup>2</sup> dédié à la vente ambulante de restauration rapide à emporter (cf. plan joint) et éventuellement de 10 m<sup>2</sup> supplémentaires pour y installer une terrasse,
- De dire que cet emplacement est temporaire, précaire et révocable unilatéralement pour tout motif d'intérêt général ou propre au libre droit d'administration et de gestion de l'Agglomération,
- De se réserver le droit de révoquer cet emplacement si l'utilisation par le ou les commerçants ambulants n'était pas conforme à l'affectation (restauration rapide à emporter),

- De pouvoir réviser au moins une fois par année civile ce tarif,
- De fixer une redevance forfaitaire de 155 € par trimestre pour une occupation de 10m<sup>2</sup> ou 180 € pour une occupation avec terrasse de 10 m<sup>2</sup> supplémentaire, non-fractionnable,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

2022/167 Office du Tourisme : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2022

Après en avoir délibéré (Christophe FISCHER, Véronique NICKELS, Stéphan EMERAUX, Etienne MARASI, Paul FOURNIE, Philippe BERTRAND, Céline BRASSEUR, Karine COLOMBO, Sylvie CORDIER, Pierre DELAITRE, Christine GUILLEMY, Jean-Michel KONARSKI, Michèle LEMAIRE, Patrick PRODHON ne prennent pas part au vote), le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération de Chaumont à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2022 ;
- D'approuver à compter du 1er juillet 2022 le retour à un versement trimestriel de la subvention octroyée à l'office de tourisme, ce qui représente deux versements de 52 875 € pour les deux derniers trimestres de l'année 2022.

2022/168 Opération ""Mon centre-ville a un incroyable commerce"" - 3ème édition - Demande de financements

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des financements sur l'édition n°3 de « Mon Centre-Ville A Un Incroyable Commerce » et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,
- D'octroyer une dotation à l'un des gagnants du concours pour un montant de 1 500€,
- De prendre acte que le concours sera ouvert à tous les projets situés sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2022/169 Parc d'activités PLEIN'EST - Vente de terrain à la société PARISOT PROJET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De céder à la société PARISOT PROJET, représentée par Monsieur Jean-Philippe DENIZET, ou à toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer, un terrain sis sur la ZAC Plein'Est, rue Michel Girardot à Chaumont, cadastré section YD n° 75 pour partie, d'une surface de 15 000 m<sup>2</sup> environ au prix principal de 18 € H.T./m<sup>2</sup> (dix-huit Euros hors taxe par mètre carré ;

- D'adopter le principe de signature d'un compromis de vente avec la société PARISOT PROJET ou avec toute autre personne morale ou physique pouvant s'y substituer, assorti de clauses suspensives, dont un projet est annexé aux présentes ;
- D'introduire dans le compromis de vente l'annulation de la réservation du terrain si au moins une des clauses suspensives n'est pas réalisée ;
- D'introduire dans le compromis de vente l'obligation pour l'acquéreur de verser au Trésor public pour le compte de l'Agglomération à signature du compromis, l'équivalent de 10% du prix hors taxe de la vente, somme restant acquise à l'Agglomération uniquement si l'acquéreur n'a pas respecté ses obligations dans le compromis de vente ;
- D'introduire dans l'acte de vente définitif, l'obligation de paiement de la totalité du prix du terrain toutes taxes comprises, dont Taxe sur la Valeur Ajoutée incluse, par l'acquéreur ;
- De dire que l'Agglomération prend à sa charge l'aménagement d'une seule viabilisation et d'un seul accès définitif à ce terrain côté rue Michel Girardot, et que tout accès définitif supplémentaire et toute viabilisation de bâtiment supplémentaire sera pris en charge par l'acquéreur, conformément au cahier des charges de cessions et de location des terrains du Parc d'activités Plein'Est ci-annexé ;
- De dire que les frais annexes à la transaction foncière, y compris les frais d'études de sols, de terrains, de relevé topographique, de notaires, et leurs conséquences seront à la charge de l'acquéreur ;
- De dire que la surface définitive sera déterminée au vu d'un document d'arpentage à venir ;
- De dire que les frais de bornage du terrain seront à la charge de l'Agglomération ;
- D'introduire dans l'acte de vente définitif la possibilité pour l'Agglomération de Chaumont de faire constater la résolution de la vente aux frais de l'acquéreur, si dans un délai de 24 mois à compter de la purge de délai de recours des tiers contre l'autorisation administrative de construction, augmenté du délai de retrait par l'autorité administrative compétente, le projet de construction n'est pas réalisé ;
- D'approuver le cahier des charges de cession de terrain et ses annexes, y compris le cahier des prescriptions architecturales et paysagères ;
- De dire que la surface maximum de plancher autorisée sur ce terrain n'excèdera pas 9000 m<sup>2</sup> ;
- D'annuler la délibération du conseil d'Agglomération n° 2019/169 du 27 juin 2019 « Parc d'activités Plein'Est - Cession de terrain à la société DESA LOGISTIC » ;
- D'autoriser dès à présent l'acquéreur à effectuer les relevés topographiques, sondages et études géotechniques sur le terrain concerné, charge à l'acquéreur de remettre le terrain en l'état initial, y compris les haies arbustives et espaces verts ;

- D'autoriser dès à présent l'acquéreur à engager et déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation de son projet avant la conclusion définitive de la vente, et de démarrer les travaux avant la conclusion définitive de la vente ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2022/170 Approbation de la répartition du capital social de la SPL-Xdemat et attribution d'un pouvoir au représentant de la collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions ;
- De donner pouvoir à Nabil CHAOUI, représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

2022/171 Projet de centrale photovoltaïque par ombrière : procédure de sélection pour l'occupation d'un terrain du domaine privé de l'Agglomération de Chaumont

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes et conditions de la procédure de sélection d'occupation du terrain ;
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la publicité de la procédure de sélection ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette procédure.

2022/172 Avenant n° 1 à la convention de complémentarité entre la Région Grand-Est et l'Agglomération de Chaumont pour l'organisation de circuits scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°1 à la convention de complémentarité entre la Région Grand-Est et l'Agglomération de Chaumont ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ce projet d'avenant et tous documents afférents.



#### 2022/173 Tableau des postes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De procéder à :

- La transformation de 6 postes afin de permettre les recrutements ou adaptation de durée hebdomadaire de travail, et la mise en œuvre d'un plan d'accès à l'emploi stagiaire (18 transformations de poste (annexe 1).

En complément, vous trouverez la projection du tableau des effectifs à la date du 1er juillet 2022.

Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président à procéder aux recrutements et nominations, et à signer tout acte nécessaire.

Les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif.

#### 2022/174 Convention de mutualisation transitoire entre la communauté d'Agglomération de Chaumont et la commune de Chaumont - Avenant de prolongation

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver de prolonger pour une durée maximale de six (6) mois la durée initiale de la convention de mutualisation transitoire conclue entre la communauté d'agglomération de Chaumont et la commune de Chaumont soit jusqu'au 22 janvier 2023 ;

- D'approuver le projet d'avenant de prolongation joint à la présente ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant ;

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### 2022/175 Compte-rendu des actes passés par le Bureau

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.

Fait à Chaumont, le  
Le Président,

Stéphane MARTINELLI